

RÉFÉRENCE: EOSG/SLA/2025/4

Prolongation de la date limite de dépôt des dossiers de candidature : 9 JUIN 2025

Administrateur(trice) du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Organisation et a l'honneur de leur demander de désigner des personnes candidates pour le poste d'Administrateur(trice) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce poste est basé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

L'Administrateur(trice) du PNUD est membre du [Conseil de direction](#) du Secrétaire général et, à ce titre, donne des conseils sur les questions de développement durable. Il (elle) donne l'exemple en incarnant les valeurs (inclusion, intégrité, humilité et humanité) et en ayant les comportements (nouer des relations et collaborer ; analyser et planifier ; obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques ; apprendre et développer ses compétences ; s'adapter et innover) énoncés dans le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies et les comportements souhaités décrits dans le [modèle de leadership du système des Nations Unies](#).

En application de la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale datée du 14 octobre 1958, le Secrétaire général nomme l'Administrateur(trice) après avoir consulté le Conseil d'administration du PNUD, nomination qui doit être confirmée par l'Assemblée générale. L'Administrateur(trice) est nommé(e) pour quatre ans ou pour un mandat plus court et peut être reconduit(e) dans ses fonctions.

Contexte

Créé par l'Assemblée générale en 1965, le PNUD joue un rôle central en matière de développement international et œuvre à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités dans 170 pays et territoires. Son travail s'articule autour de domaines essentiels à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, notamment la pauvreté et l'inégalité ; la gouvernance ; l'environnement et l'énergie, au moyen d'une action climatique vigoureuse ; l'égalité des genres ; le financement et les technologies au service du développement.

Le PNUD collabore avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays à mettre en place des politiques, des partenariats et des capacités institutionnelles en vue de parvenir au développement durable. Il fournit également divers services opérationnels et administratifs à d'autres organismes des Nations Unies, en particulier au niveau national, notamment des services d'achat et des services communs tels que des espaces de bureaux et des technologies informatiques, sur la base d'accords mutuels.

Le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS est composé de représentantes et représentants de 36 pays du monde entier, qui siègent à tour de rôle. Par l'intermédiaire de son Bureau,

composé de représentantes et représentants de cinq groupes régionaux, le Conseil d'administration supervise et appuie les activités du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, en veillant à ce que les organisations opèrent de manière efficace et répondent à l'évolution des besoins des pays de programme et aux impératifs liés à la mise en œuvre du Programme 2030.

On trouvera d'autres informations sur le PNUD à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/fr>.

Appel à candidatures et date limite de dépôt des candidatures

Le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, intitulée « politique de vérification des antécédents de respect des droits humains du personnel des Nations Unies », datée du 11 décembre 2012, il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question.

Ledit Gouvernement est aussi prié d'attester par écrit qu'il n'a connaissance d'aucune allégation portée contre son (sa) candidat(e) et que celui-ci (celle-ci) n'a été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'aucun acte constituant une violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Les candidatures doivent être déposées le lundi 9 juin 2025 (à minuit heure de New York) au plus tard, via le site Web suivant : <https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml>, au moyen du formulaire relatif aux postes de haute direction à pourvoir.

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et feront l'objet d'une évaluation ; leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêts.

Fonctions et responsabilités

En sa qualité d'Administrateur(trice) du PNUD, le (la) titulaire du poste est responsable devant le Conseil d'administration de toutes les phases et de tous les aspects des activités du PNUD, ainsi que des programmes et fonds qu'il (elle) gère, à savoir le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il (elle) assume également la vice-présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Il (elle) joue donc un rôle clé en ce qu'il veille à ce que les priorités et les accords à l'échelle du système soient alignés, en particulier ceux déterminés par l'Assemblée générale (examens quadriennaux complets) et le Conseil économique et social ; soutient le travail collectif mené par le GNUDD pour faire en sorte que le soutien apporté par l'ONU en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelle nationale soit cohérent, efficace et efficient.

L'Administrateur(trice) s'acquitte notamment des fonctions et responsabilités suivantes :

- Assumer un rôle de direction et d'orientation générale concernant les questions de fond et de gestion relatives au développement durable, notamment la supervision directe des principaux éléments du programme de travail.
- Définir les stratégies générales relatives à la prise en charge intégrée des questions de développement et des questions connexes touchant l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités ; la gouvernance ; l'environnement et l'énergie, au moyen d'une action climatique vigoureuse ; l'égalité des genres ; et le financement et les technologies au service du développement, afin de parvenir à un développement durable et de bâtir des sociétés et des économies résilientes.
- Veiller à la mise en œuvre efficace du Plan stratégique du PNUD en vue de la réalisation des objectifs de développement durable – notamment en veillant à ce que les documents de programme de pays soient alignés sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable – et assurer le suivi de la performance de l'organisation, en vue de garantir l'efficacité institutionnelle et opérationnelle.
- Assurer la direction globale de l'utilisation efficace des ressources de l'Organisation, en recensant les principales problématiques, nouvelles ou non, liées à la stratégie et aux ressources de l'Organisation et en orientant cette dernière vers des solutions.
- Fournir des orientations et superviser la mise en œuvre et l'opérationnalisation des programmes du Conseil d'administration du FENU, du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du programme VNU.
- En tant que Vice-Président(e) du GNUDD, collaborer avec la présidence dudit Groupe pour définir des priorités stratégiques à l'échelle du système, mettre en œuvre les politiques ou les orientations à l'échelle du système et favoriser une action cohérente pour obtenir des résultats majeurs en matière de développement et tendre continuellement vers davantage d'efficacité à l'échelle du système.
- En tant que membre du GNUDD, défendre et promouvoir la collaboration interinstitutions, participer à la définition et à la mise en œuvre de priorités à l'échelle du système en vue d'appuyer les efforts des pays en faveur des objectifs de développement durable, et veiller à ce que des mesures soient prises à cet égard par le PNUD – en particulier au niveau des pays.
- En tirant parti du rôle du PNUD en tant que coprésident du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, jouer un rôle de premier plan s'agissant de soutenir les efforts collectifs déployés par le GNUDD pour dégager des synergies entre le développement et le travail humanitaire et établir des liens plus étroits avec les activités de paix, afin d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs en matière de développement durable.
- Collaborer avec les États et les divers partenaires dont les contributions sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable.

Éducation, qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger des organismes complexes (organismes intergouvernementaux, organisations non gouvernementales internationales ou entreprises multinationales du secteur privé) ;
- Ayant la capacité avérée de jouer un rôle moteur sur le plan intellectuel, de faire preuve de créativité, de proposer de nouvelles idées et de prendre l’initiative en matière de développement durable, ainsi que de mise en place de nouvelles méthodes de travail, en vue d’améliorer la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement et d’établir des liens plus étroits avec les activités de paix, de manière à remédier aux causes profondes des conflits et des besoins humanitaires, et à bâtir des institutions, des capacités et une résilience efficaces aux fins de l’instauration d’un développement durable inclusif et d’une paix durable ;
- Ayant une expérience avérée de la gestion du changement, de la mise en œuvre de réformes et de l’exécution de projets aux niveaux régional, national ou international, capable de mobiliser des moyens et ayant d’excellentes qualités sur les plans politique et diplomatique ;
- Ayant démontré qu’elle savait travailler, en bonne intelligence, dans une équipe multiculturelle et établir de bonnes relations de travail et de collaboration à l’intérieur comme à l’extérieur de l’organisme qui l’employait ;
- Apte à susciter, favoriser et renforcer la confiance et à obtenir un consensus et à mener avec efficacité des campagnes et des projets associant des personnes d’horizons divers et un vaste éventail d’organisations aux niveaux mondial, régional et national ;
- Démontrant un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l’action de l’Organisation des Nations Unies et ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres au maintien de la paix, aux droits humains, à l’aide humanitaire et au développement.

Connaissances linguistiques

L’anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l’ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l’anglais est exigée. La connaissance pratique du français ou d’une autre langue officielle de l’Organisation est un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits humains

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, il incombe au Gouvernement de s’assurer que les candidat(e)s qu’il propose n’ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l’objet d’enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale, notamment pour exploitation et atteintes sexuelles, ou pour violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l’objet d’une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu’il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Ce dernier est aussi prié d’attester par écrit

qu'il n'a connaissance d'aucune allégation portée contre son (sa) candidat(e) et que celui-ci (celle-ci) n'a été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'aucun acte constituant une infraction pénale, y compris de fait d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ou une violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, notamment d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire, notamment des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Conflits d'intérêts

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

Le Secrétariat de l'ONU saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes et aux missions d'observation auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Le 27 mai 2025